PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du 29 septembre 2022

Référence CM/PV/GD/NA-2022-09-29	Nombre de pages : 19		
Afférents au Conseil Municipal 29	En exercice 29	Date de convocation 23 septembre 2022	Date d'affichage 3 octobre 2022

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Michel Gourret, Cynthia Aymerich, Sébastien Massa, Lucas Maurici, Christian Correa, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Olivier Delmas, Jean-Michel Garcia, Laurence Large.
Absent(s) avec pouvoir : Corinne Maurici à Lucas Maurici, Marie-Christine Roques à Cynthia Aymerich, Guy Desbonnet à Sébastien Massa, Angela Banuta à Véronique Roux, Carole Ejenguele à Marie-Claire Loose, Jean Villin à Christian Correa, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Vincent Didier à Jean-Luc Tronco, Yacin Lala à Dominique Mc Cook, Ludivine Cureau à Denis Paillard, Sandrine Agut Bosc à Laurence Large.
Absente : Chantal Thomassin.
Secrétaire de séance : Robert Benazet.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Monsieur Robert BENAZET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de septembre 2022 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	N° AR Préfecture	Date d'affichage et de notification
2022/231	09/09/22	Achat luminaires éclairage escalier mairie – SIDV MURET	2 508,22 €	3 009,86 €	031-213101694-20220909-22_DGS_DEC_231-AU	19/09/22
2022/242	09/08/22	Contrat prestation de service : Système d'ouverture à distance local PM – SECURITE ELECTRONIQUE	543 €	651,60 €	031-213101694-20220909-22_DGS_DEC_242-AU	12/09/22
2022/244	16/09/22	Contrat prestation de service : Remplacement gâches électriques Berjean – CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE	2 449 €	2 938,80 €	031-2213101694-20220916-22_DGS_DEC_244-AU	19/09/22

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre réunion du Conseil municipal en vous remerciant d'avoir accepté notre convocation à ce Conseil municipal extraordinaire consacré au plan d'économie d'énergie que nous allons vous soumettre. Avant de commencer je vais procéder à l'appel.

Le *quorum* est réuni, nous pouvons délibérer. Sur le secrétaire de séance, je propose que ce soit Monsieur Robert BENAZET.

Le premier point concerne l'information concernant les décisions qui ont été prises en application de la délibération du 23 juillet 2020. C'est le tableau qui se trouve en première page de votre dossier. Il y a trois points. Est-ce que cela nécessite des éclaircissements de votre part ? Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Oui. C'est à propos du deuxième point sur une demande que nous avons déjà faite il y a quelque temps et à plusieurs reprises, à la fois sur le budget de cette opération et sur les montants engagés sur cette opération.

Monsieur le Maire : Vous faites allusion à quelle opération ?

Denis PAILLARD : Le local de la Police municipale. C'était une opération sur laquelle on voit passer régulièrement des factures. C'est une opération générale de rénovation de ce bâtiment et donc, on souhaiterait avoir à la fois le budget global qui est prévu et à la fois, l'état d'avancement des dépenses sur cette opération.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est peut-être un sujet qui pourrait être abordé en commission municipale ?

Denis PAILLARD : Nous l'avons demandé déjà à plusieurs reprises et je pense que ce serait utile qu'on puisse avoir des réponses.

Monsieur le Maire : Jusqu'ici, la totalité des dépenses n'était pas exécutée.

Dominique MC COOK : Il y a des contrats de prestation, alors je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Le chantier est en cours.

Jean-Michel GARCIA : Du coup, je peux avoir une précision ? On parle du local actuel de la Police municipale où on rajoute quelque chose ou du futur local qui est en face ?

Monsieur le Maire : Non. Le futur, si j'ai bien compris.

Denis PAILLARD : Oui.

Monsieur le Maire : On vous donnera toutes les précisions. Je propose que ce soit inscrit à l'ordre du jour d'une commission municipale prochainement.

Avant d'aborder les délibérations dont le plan d'économie proprement dit, je vous propose d'adopter le compte rendu du Conseil municipal de juillet dernier. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce compte rendu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité, merci.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

2022-81 – Mise en application des mesures en faveur de la sobriété énergétique, *Jean-Luc TRONCO*

Vu la circulaire du 25 juillet 2022 de la première ministre donnant des préconisations en matière de sobriété énergétique et d'exemplarité des administrations de l'État,

Considérant les changements climatiques et géopolitiques induisant des tensions sur le marché international de l'énergie et face à l'indisponibilité de production d'électricité d'une partie du parc nucléaire français, il est urgent de mobiliser les acteurs publics et privés pour produire un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique,

Considérant qu'il est est primordial de transformer durablement nos habitudes et nos comportements pour limiter la consommation d'énergie en mobilisant les acteurs du territoire (agents des services publics, associations, habitants),

Considérant la volonté de la Commune de participer à l'effort national demandé en matière de limitation de la consommation d'énergie,

Considérant la nécessité d'anticiper les effets de l'augmentation des prix de l'énergie sur le budget de la commune et d'éviter tout recours à l'augmentation de l'imposition municipale,

Considérant que les dépenses d'énergies représentaient 263 827 € du budget de fonctionnement annuel de la commune en 2021,

Considérant l'inflation du coût de l'énergie s'élevant à + 22,7 % sur les 12 derniers mois (source Insee),

La volonté de l'équipe majoritaire est de s'engager dans l'édiction de mesures d'économies pérennes afin de réduire son empreinte écologique tout en anticipant la mise en place d'un plan grand froid pour cette période hivernale. Ces actions s'accompagneront, lors de l'élaboration du prochain budget, d'un plan d'investissement relatif à la rénovation énergétique des bâtiments.

Les mesures qui sont proposées à votre approbation sont les suivantes :

- **Sobriété énergétique dans les bâtiments publics pour les agents et les usagers :**

Sur les bâtiments des services publics déclenchement des chauffages lorsque la température est inférieure à 19°C.

Sur l'ensemble des équipements sportifs : déclenchement des chauffages lorsque la température est inférieure à 16°C.

Une réflexion sera aussi portée en ce qui concerne les terrains de sports notamment ceux du foot et du tennis afin de limiter leur utilisation au strict nécessaire.

Pour les espaces équipés de climatisations déclenchement si la température intérieure dépasse les 26°C.

Sensibilisation de l'ensemble des acteurs via des informations, notes de services (etc) sur les économies d'énergies et les bons gestes à adopter.

Extinction des éclairages ornementaux extérieurs des bâtiments publics non équipés en Led.

Travail réalisé sur la sobriété numérique dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle arborescence pour le classement des fichiers numériques et la destruction des doublons pour limiter le stockages.

Obligation d'éteindre les alimentations des matériels informatiques et téléphoniques hors des heures de présence.

Parallèlement, en matière d'éclairage public, il est proposé de généraliser l'extinction à tous les coffrets de commande du territoire communal, hormis les secteurs déjà équipés d'éclairage public à leds et faisant l'objet d'un abaissement de puissance ou de détection de présence, ainsi que sur les zones d'activités suivantes Bogues et la Grave.

Cette extinction s'appliquera la semaine de 00h à 6h et le week-end à partir d'1h, et sera en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du programme de rénovation de l'éclairage public de la commune. Étant précisé que ces horaires correspondent aux horaires de passages des derniers bus.

Une sensibilisation particulière est en outre portée en ce qui concerne les déplacements en véhicule et afin de limiter l'impact de l'augmentation du prix du carburant. Les agents sont incités à limiter au maximum leur déplacement, à se déplacer à plusieurs afin d'éviter de mobiliser plusieurs véhicules, et des carnets de bords sont mis en place pour un suivi rigoureux des déplacements.

- Plan de gestion des services dans le cadre du grand froid :

Renforcement du télétravail en période de grand froid et plus largement, réflexion sur un nouveau mode de travail, à la fois plus sécurisé et plus éco-responsable, visant à ne plus disposer de personnel dans les bureaux hors temps d'ouverture de la mairie exceptés dans le cadre de réunions. Les cadres seront incités à poursuivre leur activité, hors horaires d'ouverture, en télétravail le cas échéant.

Étude d'une fermeture administrative des services sur la période hivernale intense (semaine de Noël), avec maintien d'une permanence de certains services d'accueil au public relocalisés dans un bâtiment moins consommateur.

- Maîtrise des consommations :

Inscription au dispositif ECOWATT permettant d'être informé lors des pics de consommations et donc de réajuster les mesures d'économies le cas échéant.

Suivi des consommations liées au parc de véhicule.

Enfin, la commune a interrogé le Sicoval à propos de son plan d'économie envisagé en ce qui concerne les équipements du budget des « 4 CO », à savoir la piscine et le gymnase Prévert. Au regard des enjeux énoncés, il appartient au prestataire, en l'espèce le Sicoval, de proposer toutes mesures nécessaires aux quatre communes pour limiter les consommations et appliquer les directives du gouvernement en matière d'économie d'énergie.

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission mutualisée finances / technique convoquée le 22 septembre 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan d'action afin d'engager la commune dans une démarche de sobriété énergétique.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : La première délibération concerne la mise en application de mesures en faveur de la sobriété énergétique. C'est un plan d'économie qui nous est proposé et qui s'impose par un contexte extraordinaire qui nous impose de prendre des mesures de sobriété énergétique sans précédent également. Le contexte, vous le connaissez, c'est un contexte d'inflation des prix de l'énergie qu'on n'avait pas connu depuis des décennies dans notre pays. Je ne vais pas trop m'étendre sur les causes et vous les connaissez. C'est à la fois un contexte géopolitique très tendu, notamment du fait de l'invasion russe de l'Ukraine qui entraîne des augmentations, notamment du prix du gaz, mais également dans notre pays, à ce contexte géopolitique, se rajoute un contexte très particulier qui est lié au fait que notre pays est engagé dans une opération de grand carénage, c'est-à-dire, des opérations de maintenance lourde de nos centrales nucléaires, ce qui fait que la moitié de notre parc nucléaire est aujourd'hui inactif – du fait de ces opérations de maintenance lourde. Or, comme vous le savez, dans notre pays, l'électricité est produite entre 75 % et 80 % par le nucléaire, donc forcément ces deux causes principales font que nous avons une inflation des coûts de l'électricité sans précédent. Lorsque vous regardez les prix de l'électricité sur les marchés « spot », en moyenne, par rapport à il y a un an, on a multiplié par quasiment six. Vous avez des pics tarifaires qui peuvent être multipliés par plus de dix par rapport à ce qu'on connaissait il y a un an. C'est vraiment une augmentation sans précédent. Le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire qui protège la majorité des petites entreprises et les particuliers contre cette augmentation de l'énergie, ce qui fait que sur un an, on a une augmentation du coût de l'énergie de 23 %, mais pour les communes, ce bouclier ne s'applique pas. Si on veut anticiper les difficultés à venir sur notre budget, parce que cette inflation des prix de l'énergie aura des conséquences financières très importantes si on ne prend pas des mesures fortes dès maintenant, on pourrait se retrouver en difficulté et on ne voudrait pas être en situation de prendre des mesures d'augmentation de fiscalité puisque nous nous interdisons d'y recourir. C'est la raison pour laquelle on vous propose un plan d'économie important, un plan d'économie qui repose sur des mesures à prendre immédiatement et immédiatement mobilisables, notamment :

- le chauffage des locaux des bâtiments communaux, y compris les écoles, avec une limitation à 19 °C ;
- l'extinction de l'éclairage public et des éclairages ornementaux, sauf quand cet éclairage se repose sur des lampes à LED ;
- des mesures de sensibilisation également des personnels communaux et des associations ;
- des mesures de surveillance de la consommation électrique, notamment par l'adhésion au programme ECOWATT ;

- des mesures, également, de meilleure gestion de la flotte et des déplacements automobiles des personnels communaux.

On travaille les détails tout à l'heure, mais pour l'essentiel, voilà les grandes mesures qu'on propose de prendre qui sont des mesures immédiates, mais sur lesquelles on ne s'arrêtera pas parce qu'au-delà de ces mesures – je dirais – de gestion de crise, nous allons mettre en place également des mesures de sobriété énergétique à plus long terme qui vont s'appuyer, à la fois, sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux… Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous sommes engagés dans un audit énergétique général de tous nos bâtiments qui nous conduira à faire des choix d'investissement parce que ce sont des investissements très coûteux. Nous sommes également engagés dans la rénovation et le remplacement de tout notre éclairage public par du LED, ce qui permet de faire des économies de plus de 80 % sur la consommation. Nous sommes également engagés sur des mesures de sobriété énergétique et de transition énergétique forte dans le PLU que nous sommes en train de rénover, et notamment la végétalisation de la commune qui permet, à la fois, d'atténuer les effets du changement climatique, mais également de participer à la lutte contre ce changement, notamment notre empreinte carbone. Un PLU qui prévoira aussi une incitation forte aux déplacements doux, en bouclant notre réseau de pistes cyclables, en constituant un pôle multimodal sur la gare et également un PLU qui prévoira des constructions de logements qui répondront aux normes les plus récentes en matière de performance thermique. Voilà, un peu globalement, dans quel contexte s'inscrit ce plan d'économie et de sobriété énergétique. Pour être positif, au-delà du pur aspect budgétaire, je dirais que c'est aussi l'occasion d'adopter des mesures fortes et des mesures durables de sobriété parce qu'au final, on voit bien que sur la durée, c'est ce qui est nécessaire. La première délibération qui vous est proposée, c'est d'adopter ce plan de mesures de gestion de crise – je dirais – immédiate. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Oui, Madame LARGE.

Laurence LARGE : Concernant les infrastructures, les équipements sportifs, est-ce que vous avez prévu quelque chose pour les vestiaires ? Pour la partie « vestiaires » ?

Monsieur le Maire : C'est très difficile parce qu'en fait, nous avons un thermostat – je parle sous le contrôle des techniciens – qui ne nous permet pas de faire de la modulation de température par pièce. Du coup, on est sur 16 °C sur l'ensemble des locaux en considérant qu'on n'est pas le seul à le faire. C'est une norme qui est généralement appliquée, en partant du principe que dans les salles de sport, on fait du sport, donc on se réchauffe. D'ailleurs, on assistait quand même à des comportements qui n'étaient pas normaux parce que du fait de la température qui était élevée dans ces salles de sport, souvent, les responsables associatifs me disaient qu'il faisait tellement chaud qu'on était obligé d'ouvrir les fenêtres pour rafraîchir. Ce n'est quand même pas un comportement très vertueux. Du coup, ça sera 16 °C sur l'ensemble des équipements et des locaux sportifs. Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Juste une question de précision sur l'inflation du coût de l'énergie. Vous avez cité les chiffres de l'INSEE : à peu près 23 % d'augmentation du coût. Je sais que la Commune fait partie d'un groupement d'achats d'électricité avec le Sicoval. Quel est l'état de l'augmentation du kilowattheure pour la Commune, aujourd'hui, en 2022 ? C'est-à-dire entre le 1er janvier et maintenant, on en est à combien et on peut s'attendre à combien ? Parce que c'est bien une des questions qui nous est posée aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Pour l'instant – je dis bien « pour l'instant » – nous sommes protégés par le marché mutualisé que nous avons passé avec d'autres communes du SICOVAL, pas l'ensemble des communes, mais en tout cas, nous avons pris part au comité d'appel d'offres de ce marché. Pour l'instant, nous sommes protégés, mais deux incertitudes. D'abord, le prestataire a demandé à renégocier les termes de ce contrat si la consommation énergétique augmentait, je crois que c'est de 10 % sur l'ensemble des communes qui sont parties à ce contrat. Vous voyez que 10 %, ça peut aller très vite. Deuxièmement, je rappelle qu'en cas de circonstances exceptionnelles qui sont de nature à affecter l'équilibre économique d'un marché, la réglementation reconnaît le droit pour un cocontractant à demander des indemnités, une compensation indemnitaire. C'est la raison pour laquelle ce qui arrive est une grande incertitude. Nonobstant le fait que pour l'instant, nous sommes protégés – et tant mieux, je veux dire – ce n'est pas pour autant que cela doit nous empêcher de prendre des mesures et d'anticiper les choses.

Denis PAILLARD : Non, bien sûr. C'est pour savoir où on en est aujourd'hui, simplement. Cela a donc peu augmenté pour nous, c'est cela, cette année ? Encore… Potentiellement avec toutes ces incertitudes.

Monsieur le Maire : Voilà. Potentiellement, cela pourrait déraper. C'est pour cela que nous sommes très prudents.

Denis PAILLARD : D'accord. Pour le gaz, on est dans la même situation ?

Monsieur le Maire : Pour le gaz, pareil. Nous avons un contrat qui est mutualisé également. À ce stade, c'est pareil, nous sommes protégés par ce contrat, mais là aussi, quand vous avez des prix sur le marché qui sont multipliés par 10 ou par 15 selon les jours… C'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle – je suis passé un peu vite – nous prévoyons aussi la possibilité de prendre des mesures, de prendre un plan « grand froid » lorsque dans les périodes hivernales, nous serons confrontés à des températures vraiment très basses : des mesures de télétravail, des mesures, peut-être, de fermeture et de mutualisation de l'accueil des bâtiments communaux parce qu'il faut se préparer à ces périodes de grand froid où nous aurons à la fois des pics de consommation électrique donc on ne pourra pas suivre. Il est très probable que les autorités publiques nous demandent de prendre des mesures, et puis, même si les autorités ne nous demandent pas de prendre ces mesures, on sera certainement confronté à des pics tarifaires sur les marchés de l'énergie. Oui, Madame LARGE.

Laurence LARGE : Vous avez une estimation approximative, pas en termes de budget, mais en termes d'énergie, de ce que cela peut engendrer comme économie, ces mesures de sobriété ?

Monsieur le Maire : On l'a chiffré, mais je ne l'ai pas en tête. Nous, on avait le coût en euros sur, par exemple, le simple fait d'éteindre l'éclairage public la nuit qui génère une économie, aux conditions tarifaires de 2022, de 20 000 € par an, ce qui est quand même considérable.

Denis PAILLARD : Je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire : 20 000 € par an, mais aux conditions tarifaires dont on bénéficiait jusqu'ici.

Denis PAILLARD : Six heures d'éclairage, cela fait baisser la facture de 82 € par candélabre à 48 € par candélabre. Vous voyez que, vu le nombre de candélabres que nous avons, cela commence à faire beaucoup.

Laurence LARGE : On pourrait avoir en quantité d'énergie dépensée ? Parce que, quand même, c'est cela l'objectif d'être plus sobre. C'est savoir si les consommations…

Monsieur le Maire : En commission, on ne vous a pas passé tous ces éléments ?

Laurence LARGE : Non. C'est cela qui est intéressant, de savoir combien on arrive à être sobre.

Monsieur le Maire : Fondamentalement, on ne pourra le constater qu'après-coup, attention. C'est très difficile de faire des estimations *a priori*, mais oui, moi, ce que je propose, c'est qu'on fasse un petit bilan.

Denis PAILLARD : La formule mathématique est simple. Vous avez une durée d'éclairage actuelle et vous avez une durée d'éclairage après-mesure.

Monsieur le Maire : Oui, sur l'éclairage public, mais il n'y a pas que cela. Aujourd'hui, il n'y a pas que cela, il y a aussi le chauffage électrique, etc. Ce point, il est important, mais moi, ce que je propose, c'est qu'on fasse un bilan de ce qu'on a fait. Oui, Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : J'insiste sur ce point-là. Je pense sur la méthodologie, pour moi, cela pose quand même souci. Il faut que sur ce type de délibération, sur ce type de mesure, on ait une projection de l'effet qu'on escompte. Je pense que c'est une pratique de base de se donner une projection forcément estimée parce qu'on ne connaît pas les températures de l'hiver, etc., et qu'on vote cette délibération sans avoir une projection de ce qu'on cherche à gagner, moi, cela me pose souci. Je pense que ce n'est pas normal qu'on se retrouve avec cette délibération aujourd'hui sans que cela n'ait été discuté en commission et sans qu'on ait la moindre projection de ce qu'on cherche à voter.

Monsieur le Maire : Oui, mais encore une fois, la projection, ce n'est pas facile à calculer. Il y a beaucoup de facteurs. On peut se perdre en conjecture, mais on ne connaît pas quelle sera l'évolution de la température. On a la pratique des associations dans les locaux pour laquelle on va pouvoir sensibiliser et on va pouvoir mettre en place un certain nombre de choses, mais on ne maîtrise pas la totalité non plus. Les projections, c'est quand même compliqué.

Marc-Olivier BEN SACI : D'un point de vue technique, c'est beaucoup plus facile de dire qu'on part d'une date, on a telle consommation, l'année suivante, on sait qu'on a 1000 de consommation « N-1 ». C'est beaucoup plus simple que de dire « il va faire - 2 °C cet hiver », ce n'est pas possible. Quand on veut faire durer l'éclairage public, vous avez raison, c'est facile, mais sur le chauffage…

Dominique MC COOK : Toutes choses égales par ailleurs.

Denis PAILLARD : Sur le chauffage, effectivement, toutes choses égales par ailleurs, on sait qu'on a consommé tant en chauffant à 20 °C ou à 21 °C – que sais-je, à telle température – pendant l'hiver précédent, toutes choses égales par ailleurs, qu'est-ce qui se passe si on réduit le chauffage de 1 °C, 2 °C, 3 °C ? On sait calculer ce genre de chose et cela permet de faire des projections, mais cela permet aussi de dire « voilà où on veut aller » et puis, derrière, de pouvoir se dire « voilà pourquoi on n'y est pas allé » ou « voilà pourquoi on a

dépassé » et « qu'est-ce qui a marché », « qu'est-ce qui n'a pas marché », etc. C'est cela qui permettra de progresser pour les années suivantes.

Monsieur le Maire : Monsieur PAILLARD, si vous êtes en mesure de le faire, c'est très bien, on est preneur, on est demandeur. Nous, en tout cas, ce qu'on propose, c'est plutôt de faire un bilan, cela nous paraît beaucoup plus certain de faire cela. Après, on peut tout faire, on peut partir d'hypothèses, etc., sauf que les hypothèses, elles ne valent que par la valeur qu'on leur donne. Oui, Michel.

Michel GOURRET : Au-delà des économies financières et autres, les délibérations, elles sont importantes pour le changement de mentalité. On fait prendre conscience aux gens aussi qu'il faut économiser l'énergie, il faut prendre ces mesures. C'est aussi dans ce sens-là où cette délibération est importante et il faut « profiter » – je ne sais pas si c'est le terme – mais cela pourra changer les mentalités et aussi donner de l'action publique pour justifier également qu'il faut passer par ces mesures. Moi, je pense que tout cela, c'est important.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur GARCIA.

Jean-Michel GARCIA : Puisqu'on parle de faire un bilan, est-ce que vous êtes sûrs d'avoir toutes les données par rapport à l'hiver dernier pour pouvoir comparer en termes d'énergie ? Puisque si on veut faire une comparaison à la fin de l'hiver, il faudra peut-être voir ce qu'il en est.

Monsieur le Maire : On a la consommation, on pourra constater donc, oui. Après, tout dépend de ce qu'on veut mesurer, c'est toujours pareil, le degré de précision qu'on souhaite, mais en tout cas, avec les données dont on dispose, on pourra, je pense, faire un bilan tout à fait intéressant. Oui, Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Je voudrais continuer sur cette discussion. En fait, les mesures sont bienvenues, elles servent d'exemple, d'ailleurs, c'est ce qui est demandé, donc cela, il n'y a pas de question là-dessus. Le problème, c'est jusqu'où on met le curseur en fonction de l'objectif qu'on cherche à atteindre. Vous n'avez pas fixé d'objectif donc on ne sait pas quel objectif on cherche à atteindre. On prend des mesures qui sont des mesures un petit peu forfaitaires parce qu'il y a des circulaires qui demandent, qui proposent, qui préconisent ce genre de mesure. En fait, si on regarde la fiche ''CODIR'' ECOWATT par exemple qui propose des mesures de sauvegarde de l'énergie, quand on regarde ce que vous proposez dans la délibération, en fait, on se rend compte qu'on s'arrête à trois niveaux sur neuf-dix niveaux. En fait, les mesures qu'on prend ne couvrent en gros qu'environ 30 % du potentiel de ce qu'on pourrait offrir avec l'ensemble des mesures. Le problème, c'est que si on ne se fixe pas un objectif et qu'on ne réfléchit pas à ce qu'on applique sur ces mesures et qu'on prend juste les trois premières lignes, on peut dire qu'on a fait quelque chose, mais en fait, on n'a pas du tout exploité le potentiel qui nous a été donné, et justement vous avez donné l'exemple. Moi, ma proposition, ce serait qu'on donne un objectif chiffré et qu'on travaille sur l'ensemble de ces mesures qui sont dans la fiche ECOWATT. On se propose justement de s'abonner à ECOWATT. Quand on est signataire avec ECOWATT, on reçoit un *e-mail* d'information pour savoir quand il y a un problème d'énergie. Il y a des mécanismes d'activation qui sont basés sur l'automatisation par rapport à ces mesures et qui gèrent les *[inaudible 00:27:51]* et qui génèrent des gains substantiels qui vont bien au-delà de ce qu'on génère avec les trois premières mesures concrètes. Ces mesures sont bienvenues, mais je pense qu'on ne fait pas l'ampleur de la mesure qu'on devrait faire et pourquoi on ne le fait pas ? Parce qu'on ne donne pas d'objectif.

Monsieur le Maire : Moi, je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense qu'on prend des mesures fortes. Le chiffre de 30 %, je ne sais pas d'où vous le sortez, enfin c'est pareil, c'est dommage qu'on n'en ait pas parlé d'ailleurs en commission parce qu'on aurait pu en débattre. C'est toujours facile de dire qu'on ne fait pas assez, mais moi je pense que ce sont des mesures fortes qui nous permettront de réaliser des économies substantielles. Alors, après, on le constatera, c'est toujours pareil, moi, je constate quand même que… Alors, après, je ne sais pas jusqu'où vous voulez aller. Nous, on fixe une température maximum de 19 °C dans les salles. Après, effectivement, Monsieur DELMAS, on peut faire plus. On pourrait dire : « Mais ce n'est pas 19 °C, c'est 15 °C ». Après, voyez-vous, cela, c'est vivre un peu dans le monde des idées. Il faut bien voir qu'à l'école, il y a des enfants. À partir de quelle température on peut concilier l'économie d'énergie avec l'assiduité et le confort des élèves à l'école ? Vous voyez ? On est aussi obligé de le prendre en compte, voyez-vous ? Alors, moi, je ne sais pas, peut-être qu'il faut au-delà de 19 °C, peut-être, mais à un moment donné, il y a l'idéologie et puis il y a la vie quand même.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, on n'est pas en train de parler d'idéologie, on est en train de parler des mesures qui figurent dans le programme ECOWATT. Ce n'est pas de l'idéologie.

Olivier DELMAS : Ce sont les préconisations de RTE, ni plus, ni moins.

Denis PAILLARD : Ce n'est pas de l'idéologie, c'est ce qui est dans ECOWATT.

Monsieur le Maire : Vous nous dites : « on ne fait que 30 % du potentiel », donc cela veut dire que…

Monsieur le Maire : Attendez. Moi, je suis très précis, moi, je suis basique, en plus, je ne suis pas un spécialiste de la pression. Aujourd'hui, on propose de chauffer les salles à 19 °C. Si on ne fait que 30 %, cela veut dire que, concrètement, il faut aller au-delà. Il ne faut pas mettre à 19 °C, il faut aller à 15 °C ou 14 °C.

Olivier DELMAS : Pas du tout, parce qu'en fait, ce n'est pas du tout le seul levier. En fait, il y a aussi des leviers qui sont dans l'automatisation en fonction des données ECOWATT sur l'allumage ou l'extinction du chauffage en fonction des jours où ECOWATT, justement, identifie un pic et *[inaudible 00:30:19]*. Encore une fois, je n'invente rien, je ne sors pas des choses *[inaudible 00:30:25]*. Je vous parle de préconisations RTE qui sont dans la fiche ECOWATT. Ce serait bien qu'on analyse l'ensemble ces fiches et qu'on se demande quelles sont les mesures qu'on applique.

Monsieur le Maire : Monsieur DELMAS, je suis prêt à tout entendre. Encore une fois, c'est dommage que vous ne soyez pas venus avec ces éléments lors de la réunion de la commission municipale qui était consacrée à ce sujet que nous avons pris la peine de réunir parce que cela aurait été très intéressant pour nous de pouvoir en discuter avant et non pas au moment de voter la délibération. Après, encore une fois, si vous avez des éléments et si vous pouvez nous aider à nous améliorer, on est tout à fait ouvert. Robert a demandé la parole.

Robert BENAZET : Tous les calculs savants sont uniquement théoriques et cela fait fi du comportement individuel et collectif. J'espère qu'ils seront responsables quant à l'économie d'énergie. Pourquoi ? Mon raisonnement, je le ramène à un niveau moindre, c'est-à-dire, chez moi, mais aussi chez le voisin. Qu'est-ce qui nous dit que la température hivernale ne descendra pas au-dessous de 0 °C, qui sait ? - 2 °C, - 3 °C, - 4 °C, - 5 °C, - 10 °C comme on l'a vécu naguère, une certaine année où des canalisations, bien qu'elles soient enterrées, éclataient par le gel. Tout le monde ici et les habitants de la commune savent très bien qu'il faut faire des économies d'énergie. On peut très bien faire des économies d'énergie chez soi parce que notre intérêt est en jeu, mais sur les bâtiments collectifs qui ne sont pas isolés et qui mériteraient d'être isolés, on est dans le collectif. Est-ce que les gens qui occuperont ces bâtiments, qu'ils soient sportifs, culturels ou associatifs, auront-ils le même comportement ? Cela nous ramène à la nature humaine. Toutes les projections qu'on peut faire sur l'année à venir ne sont que théoriques. On ne peut faire un bilan énergétique à la fois de la consommation et des économies d'énergie qu'à la fin. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire : Qui a demandé la parole ? Michel a demandé la parole ou Monsieur GARCIA ?

Jean-Michel GARCIA : En fait, je voulais vous dire, peut-être pour être constructif, vous avez mentionné en début de séance que de toute façon, c'étaient des premières mesures, rien ne nous empêche de continuer à travailler et de déployer de nouvelles mesures par la suite lors des commissions.

Monsieur le Maire : C'est bien l'esprit, Monsieur GARCIA, c'est-à-dire ici quand même, on rentre dans une période qui est un peu inconnue pour nous. On n'a jamais fait cela sur la commune et on n'est pas capable de prévoir l'évolution du climat. À partir de maintenant, on travaillera, et je pense que ce sera très intéressant, d'ailleurs, comme exercice. Michel.

Michel GOURRET : C'est juste une autre précision, mais ce que je voulais amener au débat, lors de la commission finances et technique parce qu'on a parlé quand même technique également, on a pu partager aussi avec les services, et en sortant de la réunion, des idées foisonnaient pour pouvoir… Il y a l'eau, on a discuté de l'eau, il y a tous les fluides, je veux dire, mais je pense qu'aujourd'hui, ce sont des mesures immédiates avec ce qu'on a, qu'on peut couper, comment on peut baisser le thermostat qu'on a, comment faire pour les automatismes et là il y aura des investissements, il y aura des choses à faire et je pense qu'on avancera progressivement. Voilà un peu ce qu'on peut dire, aujourd'hui, des débats qu'on a eu et peut-être des éléments constructifs.

Djemel BEN SACI : En plus, tout ne dépend pas de nous puisque vous voyez bien que, par exemple, pour les changements des lampes par des LED, nous, on voulait aller assez rapidement et puis, finalement, comme cela ne dépend pas de nous, il faut un budget, l'intercommunalité nous demande de prendre du temps. On ne peut pas faire tout ce qu'on voulait faire.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Il ne s'agit pas de se mettre sur une posture théorique comme vous le répétez à chaque fois. Il ne s'agit pas de vouloir aller contre une mesure où on est tous d'accord. Il s'agit d'essayer d'avancer. Et effectivement, en termes de politique publique, très clairement, de ne pas se fixer d'objectif, cela permet de ne pas savoir où on va et à la sortie, on fait des beaux bilans et on constate simplement qu'on a fait cela. On est incapable d'expliquer si oui ou non ce qu'on a fait a marché, on dit simplement : « Bien ouais…». C'est la

seule chose qu'on essaie de porter ici, c'est simplement d'aller un tout petit peu plus loin dans la façon de raisonner les choses. Je vous prendrai un autre exemple. Chaque fois qu'on fait un budget, chaque fois qu'on fait un débat d'orientation budgétaire, on ne sait pas quelle est la réalité des recettes qu'on va avoir et pourtant on fait un budget. Donc on fait des prévisions. Ici, l'idée, c'est essayer de faire exactement la même chose. Ce n'est pas sorcier, quand même.

Monsieur le Maire : Monsieur PAILLARD, d'abord, je ne suis pas d'accord du tout avec vous quand vous dites qu'on ne fait pas de prévision, mais des prévisions, on peut en faire. On peut tout faire comme prévision, mais du coup, on ne saura pas si on a été au-dessus des résultats ou pas. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous dites. Moi, je suis désolé. Il suffit de prendre la consommation passée, on mesurera, à partir des mesures qu'on a prises, la consommation qu'on aura obtenue, on sera bien en mesure de voir si cela a été efficace ou pas.

Olivier DELMAS : Mais non parce que vous aurez les courbes de température d'une année à l'autre qui varient énormément. L'année dernière, on a eu trois semaines de... Laissez-moi finir. Je peux finir ou pas ?

Monsieur le Maire : Attendez. Laissez finir Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Si vous faites un bilan *a posteriori*, vous allez comparer des années qui ont eu des courbes de température très différentes. Si vous faites une prévision, vous demandez à des experts, sur la base d'autres choses qui sont improbables, de regarder ce que 1 °C de moins sur les bâtiments publics, avec les surfaces qu'on a, veut dire en termes d'estimation. Oui, c'est bien meilleur. Je suis désolé de vous le dire, parce que si vous faites un contrôle *a posteriori*, vous avez comparé deux années qui ont peut-être eu des écarts significatifs de température, et ce que vous allez mesurer, c'est l'écart significatif de température. Ce n'est certainement pas l'efficacité de la mesure que vous avez prise.

Monsieur le Maire : Sébastien MASSA.

Sébastien MASSA : Pourquoi on va polémiquer sur ce point ? On est tous d'accord parce qu'il faut faire des économies d'énergie, parce que cela dépend de quel côté, par quel bout vous le prenez, vous allez toujours nous trouver des défauts. Vous venez de dire « cela dépend des températures », tout à l'heure, vous avez parlé d'autre chose, donc, effectivement, moi, je pense qu'il faut arrêter et ne pas douter quand même sur notre capacité pour essayer de mener à bien cette économie d'énergie dans les meilleurs cas. Vous nous dites qu'on n'a pas fait de prévision et tout, mais on a fait quand même des projections. Des fois, nous ne pouvons pas aller au-delà. Vous, vous avez décidé qu'on peut aller au-delà en faisant des calculs savants, mais on ne le conteste pas, peut-être, pourquoi pas ? Mais nous, on ne le voit pas de cette manière. Alors, essayons d'arrêter la polémique et avançons. Lors d'une prochaine réunion technique dans un mois ou un mois et demi, vous pourrez peut-être faire déjà un petit bilan, ou deux mois, et ainsi de suite. Mais là, on perd un temps. Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Marie-Claire LOOSE.

Denis PAILLARD : On est dans un débat, on n'est pas dans une polémique.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, Marie-Claire.

Denis PAILLARD : Pardon.

Marie-Claire LOOSE : Il faut peut-être préciser pour couper court à ces discussions qui sont un peu nébuleuses qu'il est prévu un groupe de travail pour que chaque responsable de service propose des solutions. Comme on adhère au plan ECOWATT, on les mettra en relation avec les préconisations ECOWATT et on fera le maximum, notamment sur le plan « grand froid » pour être déjà à l'heure pour pouvoir mettre en place les solutions. Le travail est commencé.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on a fait le tour de la question, moi, quand même, je souhaiterais dire deux choses. D'abord, vous savez, quand on doit prendre des mesures d'anticipation ou d'urgence, parfois on les prend sans avoir fait de savantes études ni avoir pris le temps peut-être d'avoir fait une thèse de doctorat pour savoir exactement quels sont les objectifs chiffrés, mais en tout cas, il faut prendre les mesures parce que si on ne les prend pas, après c'est trop tard. Deuxièmement, moi, sur la méthode, quand même, je souhaiterais quand même dire qu'on a pris la peine d'organiser une commission municipale. Je rappelle que les commissions municipales, ce sont des réunions qui rassemblent tous les conseillers municipaux, y compris les groupes minoritaires, pour pouvoir travailler sur le plan technique de manière dépassionnée en ayant un peu de temps pour travailler pour cela et pour approfondir les questions. Vous y étiez conviés, vous n'avez absolument pas abordé ce point-là, je le regrette parce que cela aurait permis d'économiser peut-être du temps sur le vote de cette délibération. Le travail en Conseil municipal, il est quand même organisé de cette

manière. C'est dommage qu'à ce moment-là, vous ne soyez pas venus avec des outils, avec des propositions qu'on aurait franchement examinées avec très bonne foi. Maintenant, s'il n'y a pas d'autres interventions, moi, je vous propose de passer au vote. Dernière intervention, Monsieur PAILLARD puisque vous voulez avoir le dernier mot.

Denis PAILLARD : Juste une intervention très courte.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Denis PAILLARD : La délibération commence par « vu la circulaire du Premier ministre, etc. ». D'habitude, quand on commence par « vu », on fait référence à des textes qui s'appliquent à la Commune. C'est la même chose sur la délibération sur l'éclairage public où on a une référence à trois textes de loi puis à la circulaire du Premier ministre. C'est extrêmement gênant qu'on mélange ces deux niveaux. Ce que je vous propose, c'est de garder le paragraphe qui est dans les « attendus » dans la présentation qui est simplement « la circulaire a donné des préconisations, etc. », puisqu'on n'est pas en référence à un texte qui s'applique, en fait, aux délibérations de la Commune.

Monsieur le Maire : Non. Je ne le souhaite pas parce que je ne vois pas ce qui nous empêche de faire référence à une circulaire, même si, effectivement, elle ne s'applique pas directement à la Commune, c'est quand même une référence. Cela marque quand même la volonté de la Commune de participer à l'effort national qui a été initié par le Gouvernement, donc non, moi, je ne souhaite pas modifier.

Denis PAILLARD : Pardon, Monsieur le Maire. Je dis cela parce qu'au cours de la commission, à plusieurs reprises, au cours d'autres commissions ou de conseils municipaux, au cours de la commission où on a parlé de cela, il nous a été dit : « oui, la circulaire demande qu'il y ait cela, cela, cela et cela». C'est Monsieur GOURRET, je crois, qui avait fait cette remarque et à qui j'avais dit : « Non, la circulaire ne s'applique pas aux communes parce qu'on n'est pas concerné par la circulaire qui s'applique aux administrations d'État et pas aux administrations communales. »

Monsieur le Maire : Et alors, on n'est pas de la République ?

Denis PAILLARD : Je ne dis pas cela. Je dis simplement que c'est une référence.

Michel GOURRET : Monsieur PAILLARD, on vient de reperdre encore 15 minutes de lumière. Monsieur PAILLARD, vous venez de perdre une demi-heure. Là, vraiment, vous pinaillez sur des trucs, c'est intolérable.

Denis PAILLARD : Tandis que vous, jamais.

Michel GOURRET : Pardon ?

Denis PAILLARD : Tandis que vous, jamais.

Michel GOURRET : Pas du tout.

Monsieur le Maire : Je vous propose de clore la discussion là-dessus. Je vous propose de mettre au vote. Chacun assumera son vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

2022-82 – Extinction de l'éclairage public sur la commune dans le cadre de l'application des mesures en faveur de la sobriété énergétique, *Jean-Luc TRONCO*

Vu l'article L2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivité territoriales,

Vu l'article 41 de la loi du n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du grenelle (Grenelle 1),

Vu l'article 173 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2),

Vu la circulaire du 25 juillet 2022 de la première ministre donnant des préconisations en matière de sobriété énergétique et d'exemplarité des administrations de l'État,

Considérant les tensions internationales ainsi que l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français qui imposent aux acteurs publics et privés un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique,

Considérant que les dépenses d'éclairage public représentaient 95 275 € en 2021 et qu'elles s'élèvent à 102 387 € au 20 septembre 2022,

Considérant la volonté ferme de la Commune de s'engager en faveur de la transition écologique en menant sur le mandat un grand plan de rénovation de l'éclairage public,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la volonté de la municipalité d'engager des actions afin de réduire son empreinte écologique tout en réalisant des économies d'énergie nécessaires pour cette période hivernale.
En effet, une opération d'extinction de l'éclairage public est en vigueur sur environ six quartiers de la commune depuis 2018. Pour rappel, il s'agit des postes d'Éclairage public suivants :

- Borde Haute (EP 6)
- Le Vallon (EP 12)
- En Poutet (EP 13)
- La Rose des Vents 1 (EP 23)
- La Marqueille (EP 30)
- Cimetière de la Bruyère
- Place du Marché

L'extinction s'effectue de 1h à 6h en semaine et de 2h à 6h le week-end.

Cette expérimentation a permis de réaliser une économie d'environ 7 000 € par an sur les dépenses de fonctionnement et de réduire de 42 000 Kwh la consommation annuelle d'électricité de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune doit s'engager dans des mesures fortes de sobriété énergétique, c'est pourquoi il propose notamment de généraliser l'extinction à tous les coffrets de commande du territoire communal, hormis les secteurs déjà équipés d'éclairage public à leds et faisant l'objet d'un abaissement de puissance ou de détection de présence, ainsi que sur les zones d'activités suivantes Bogues et la Grave.

Cette extinction s'appliquera la semaine de 00h à 6h et le week-end à partir d'1h, et sera en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du programme de rénovation de l'éclairage public de la commune. Étant précisé que ces horaires correspondent aux horaires de passages des derniers bus.

Les éclairages ornementaux (mairie, église) seront également concernés par une extinction complète.

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission mutualisée finances / technique convoquée le 22 septembre 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- De décider que l'éclairage public sera interrompu partiellement la nuit en semaine de 00h à 6h et le week-end à partir d'1h.

- De charger Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure d'extinction de l'éclairage public, d'information de la population et d'adaptation éventuelle de la signalisation.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Passons maintenant à la délibération numéro deux qui concerne l'éclairage public. Pour faire simple, ce qui est proposé, c'est d'éteindre l'éclairage public sur la commune de 00 h 00 à 06 h 00 sauf le samedi où on ira jusqu'à 01 h 00, enfin le *week-end*, pardon, sauf les axes où nous avons déjà installé du LED puisque je rappelle que le LED permet déjà de diminuer la consommation électrique de 80 % environ. En plus,

la nuit, on abaisse l'éclairement du LED de 70 %, ce qui fait qu'au total, on a une dépense énergétique très faible. Cela permet quand même de sauvegarder un minimum de confort visuel pour les usagers et de ne pas trop affecter la sécurité aussi, d'autant plus que cela concerne les grands axes de circulation de la commune. Y a-t-il des questions sur ce projet de délibération ? Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Je ne sais pas si c'est une remarque ou une question. Évidemment, d'un point de vue « économie d'énergie », le critère LED s'entend tout à fait, par contre d'un point de vue des raisons qui sous-tendent la circulaire et les mesures qui sont prises de protection de la biodiversité, plus le fait de créer aussi des conditions différentes entre les habitants, les quartiers et les rues qui ne sont pas toutes équipées, personnellement, je préférerais avoir une délibération qui engage aussi l'extinction des LED. Je pense qu'il faut prendre en compte le fait que ce type de mesure, on les voit, aujourd'hui, sous un œil d'une transition pour passer un pic compliqué de produire de l'énergie. Ma conviction profonde, c'est qu'en fait il n'y aura pas vraiment de retour en arrière, c'est-à-dire que c'est un mouvement qui est en train de s'engager dans l'ensemble des communes pour basculer dans un autre mode de fonctionnement au niveau des éclairages et je pense que pour cette raison-là, il ne faut pas exclure les LED, en fait, de cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous ne souhaitons pas répondre favorablement à cette requête pour deux raisons. D'abord, on nous a assurés, le SDEHG nous a assuré que lorsqu'on remplace des lampes habituelles au chlorure de sodium par du LED, l'éclairement est dirigé vers le trottoir, enfin vers le sol, donc cela ne gêne pas la biodiversité. Normalement, là-dessus, nous sommes rassurés, d'autant plus, encore une fois, qu'on baisse l'éclairement de 70 % la nuit. La deuxième raison, c'est aussi une question – je dirais – d'arbitrage. Alors, c'est vrai, vous avez raison, il y a la sauvegarde de la biodiversité qu'il faut prendre en compte, il faut aussi prendre en compte quand même un minimum de sécurité des usagers. On est sur des axes quand même importants de la commune, il peut y avoir de la circulation la nuit, il peut y avoir des déplacements également, donc à la fois en termes de sécurité et en termes de sentiment aussi d'insécurité. J'ai des habitants qui m'ont dit : « Le fait qu'il n'y ait pas d'éclairage, cela ne nous rassure pas. » Tout cela est très psychologique et très subjectif, je suis d'accord, mais il faut quand même aussi tenir compte de l'acceptabilité sociale. Après peut-être à long terme, on pourra aller plus loin, on n'est pas fermé là-dessus. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle il faut s'inscrire dans un mouvement, il faut évaluer ce qu'on fait, il faut avancer, il faut être concret, et puis après on mesure et on ajuste le cas échéant.

Olivier DELMAS : Si je peux compléter, je pense que ce que vous proposez, là, fait plus sens. C'est-à-dire que si on propose une logique d'extinction qui est basée sur une analyse des axes que vous laissez allumés pour des raisons qui sont tout à fait audibles et valables, je pense que c'est plus facile à comprendre pour les habitants que si le critère est « LED/non-LED ». D'ailleurs, si le critère c'est « LED/non-LED », cela veut dire que quand on aura installé du LED partout sur la commune, on aura annulé la mesure. Cela, pour moi, c'est un non-sens, ce n'est pas le sens de l'histoire. Il vaudrait peut-être mieux qu'on construise un argumentaire basé sur exactement ce que vous avez dit qui est : « Il y a un certain nombre d'axes qu'on souhaite garder allumés, il y a un certain nombre de zones qu'on souhaite garder allumées. » Il y a de bonnes raisons pour cela, très bien, continuons comme cela.

Monsieur le Maire : Non, on est d'accord là-dessus, mais pour autant, je pense que le fait que ce soit du LED rentre quand même dans l'équation parce qu'on n'aurait certainement pas le même raisonnement si on avait des lampes à sodium de 200 W ou 300 W. On n'aurait pas tout à fait le même raisonnement. Le fait que ce soit du LED rentre quand même dans l'équation à mon sens, on ne peut pas l'exclure du raisonnement. Pour autant, je crois qu'on est d'accord là-dessus, on avancera, on tirera des bilans, mais attention, c'est quand même une mesure qui est brutale. Il faut quand même s'en rendre compte, c'est brutal pour les habitants parce que cela n'a jamais été fait. Une extinction quasi-totale de l'éclairage public sur la commune – même s'il y a eu des expérimentations, et c'est très bien, cela a été très riche d'enseignements – cela n'a jamais été fait, donc il faut quand même faire attention aussi. Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Je reviens sur ce que j'ai dit en commission, c'est qu'effectivement, ce choix de ne pas éteindre tous les quartiers nécessite vraiment une communication très précise auprès des habitants sachant que vous avez parlé de l'expérimentation qui a été faite, elle avait été précédée d'une consultation de la population. Là, visiblement, on n'a pas le temps. Je ne sais pas à quelle date vous souhaitez mettre en place cette extinction, mais quelque part, cela nécessite quand même un temps d'information précise des habitants, y compris ceux qui ne sont pas concernés par l'extinction parce que tous les axes, même les plus importants, ne seront pas éclairés puisque sur certains, il n'y a même pas de lampadaire actuellement.

Monsieur le Maire : On est tout à fait d'accord là-dessus. Je vous rejoins. Il faut effectivement communiquer, c'est prévu. Nous avons prévu un certain nombre de messages à faire passer sur les supports d'affichage municipaux, sur le site internet, dans le kiosque également on mettra des informations, sur les réseaux sociaux. Vous avez raison, il faut communiquer effectivement.

Dominique MC COOK : À partir de quelle date vous avez prévu de le mettre en place ?

Monsieur le Maire : Le plus rapidement possible, dès que le SDEHG nous aura permis de…

Dominique MC COOK : Dès que vous aurez fini l'arrêté ? C'est cela ? Que vous l'envoyez au SDEHG.

Monsieur le Maire : Je vais prendre un arrêté, mais qui sera signé très rapidement, dès demain. Après, techniquement, il faut s'adresser à une entreprise qui gère le parc d'éclairage public, donc ils ne sont pas forcément disponibles de suite. Normalement, ils devraient être disponibles à partir du 17 octobre parce qu'on n'est pas les seuls, même si nous, on a anticipé donc cela nous permet quand même d'être assez prioritaires, mais normalement, à partir de la mi-octobre, ce sera mis en place.

Dominique MC COOK : Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Je voudrais revenir sur cette histoire d'axes et de sécurité, parce que j'ai posé la question lors de la commission, et la réponse que j'ai eue était que finalement, il n'y avait pas de point de sécurité et de vigilance sur la commune. Je pense que ce serait quand même utile qu'on ait des données fixes pour prendre ce genre de décision. Parce que là, vous nous redites « des besoins sur des axes importants où il y a de la circulation la nuit, des points de vigilance avec de la sécurité pour les usagers, pour les piétons, etc. » Je vous rappelle que j'ai posé la question très précisément : « Où étaient les points qu'il fallait éventuellement laisser éclairés dans la commune pour des raisons de sécurité ? » Au cours de la commission, on m'a répondu : « Il n'y en a pas. » Je crois qu'il faut qu'on arrive à clarifier les arguments et la position. J'ai une deuxième question, s'il vous plaît, sur les zones artisanales, les zones d'activité, Bogues, qu'en est-il ? Finalement, est-ce qu'elles seront éteintes ou est-ce qu'elles restent allumées ?

Monsieur le Maire : C'est une décision qui appartient au Sicoval puisque ce sont eux qui sont gestionnaires des zones.

Denis PAILLARD : Non, je parle des zones communales.

Monsieur le Maire : Oui. Sur la zone de Bogues, nous, on a décidé de l'éteindre, si je ne me trompe pas. Sur la Masquère, il y a eu plusieurs positions. D'abord, la position, c'était de l'allumer, puis aux dernières nouvelles, il semblerait que la décision ait été prise d'éteindre.

Denis PAILLARD : C'est éteint, donc ?

Monsieur le Maire : Lucas, tu souhaites intervenir ?

Lucas MAURICI : C'est juste pour vous répondre rapidement, Monsieur PAILLARD. En termes de sécurité, pour avoir les années qui visent, qui ont à peu près mon âge, voire même un peu plus jeunes, sur la commune, c'est simple, ici à Escalquens, quand on est mineur et qu'on souhaite rentrer – parce que je pense que la sécurité, c'est avant tout les personnes mineures, ceux qui rentrent en bus – les endroits où il faut sécuriser un maximum, c'est là où les jeunes filles ou les jeunes garçons peuvent rentrer en bus et jusqu'à rejoindre leur domicile. Mais étant donné que les bus à Escalquens s'arrêtent à minuit la semaine, et à 01 h 00 en *week-end*, on considère que ces heures sont liées avec la dernière arrivée du bus, c'est-à-dire le 79 et le 80, en semaine et en *week-end*, c'est-à-dire des axes essentiels : celui qu'empreinte le 79, qui monte vers le collège, et celui de la mairie, qui est le 80 et qui rejoint Belberaud. Pour l'instant, étant donné qu'on a choisi les heures qui sont minuit la semaine et 01 h 00 le *week-end*, le problème de sécurité, on l'a réglé indirectement. Après, il y en a bien d'autres qui sont liés, mais extrêmement difficiles à identifier en soi parce que tout bâtiment où il y a un minimum de concentration humaine, de fait, il devrait être un minimum sécurisé parce qu'il va avoir du passage.

Monsieur le Maire : Merci, Lucas. D'autres questions ? Oui Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : À propos de l'extinction, j'avais évoqué lors de la commission la question des enseignes lumineuses, des vitrines, des commerces, des bureaux et le reste. Je voulais savoir où vous en étiez par rapport à cela, Monsieur le Maire. Il ne s'agit bien entendu pas d'imposer quelque chose, il s'agit de faire respecter la réglementation concernant l'ensemble de ces…

Monsieur le Maire : Sur ce sujet, je rappelle qu'on parle de propriété privée. Il ne s'agit pas de l'éclairage ou de consommation payée par le budget communal, donc cela nous échappe complètement. En termes de pouvoir de police, c'est un pouvoir de police qui relève de l'État, ce n'est pas le mien.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, je me permets de faire passer cela, c'est le entreprendre.service-public.fr, il est noté : « Le Maire de la Commune est chargé de contrôler le respect de ces dispositions et de mettre en demeure la personne ou entreprise en infraction dans un délai qu'il détermine. » Cela concerne les règles d'extinction.

Monsieur le Maire : Infraction de quoi, Monsieur PAILLARD ? Vous parlez de quoi exactement ?

Denis PAILLARD : Des règles d'extinction qui sont fixées par la loi au niveau national, Monsieur le Maire.

Dominique MC COOK : Pour les commerces et les entreprises.

Denis PAILLARD : Pour les commerces et les entreprises.

Monsieur le Maire : Oui, mais, dans quel cadre ? Dans le cadre d'un arrêté municipal ou quoi ?

Denis PAILLARD : Oui.

Monsieur le Maire : Honnêtement, sur la méthode, encore une fois, Monsieur PAILLARD, vous avez une méthode de travail qui cherche toujours à nous prendre en défaut, c'est scandaleux. On en a parlé en commission.

Denis PAILLARD : Vous nous avez dit en commission…

Monsieur le Maire : On a échangé. Pourquoi en commission, vous n'avez pas sorti ce texte ?

Denis PAILLARD : Parce que je n'avais pas les informations et que j'ai pris la peine d'aller les chercher, Monsieur le Maire, rien d'autre.

Monsieur le Maire : C'est incroyable. Là vous sortez le truc en Conseil municipal pour absolument essayer de me mettre en défaut.

Denis PAILLARD : Il ne s'agit pas de vous mettre en défaut, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mais si.

Denis PAILLARD : Vous nous dites quelque chose en commission, je vais chercher l'information, je rapporte l'information parce que c'est exactement la même chose, Monsieur BEN SACI nous a dit que sur la Masquère, c'était le Sicoval. Faux ! C'est toujours le Maire. Alors, simplement, ce que j'en retiens, est-ce que…

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous en retenez, Monsieur PAILLARD ?

Denis PAILLARD : C'est : est-ce que la municipalité a l'intention ou pas d'inciter les entreprises à suivre la loi ? Parce que, d'abord, la première des choses à faire, c'est d'inciter les gens à le faire, et si jamais, ils ne le font pas vraiment… Je vous disais, l'autre jour, je suis passé à la Masquère, fort tard, c'était Versailles à la Masquère. Cela pose un vrai souci, parce que même si cela ne coûte rien à la Commune, cela coûte à notre société, cette affaire. Il y a une règle, il y a une loi, et tout simplement, il faut la faire appliquer. Bien entendu, en incitant, d'abord, les gens à faire cela, exactement de la même manière qu'on parle d'inciter les particuliers à faire des économies d'énergie.

Monsieur le Maire : Le cadre juridique que vous citez, je ne sais pas, on va regarder précisément parce que quand vous dites « le Maire est chargé de faire appliquer toute la loi sur la commune », oui, au même titre que les forces de gendarmerie, au même titre que le Procureur, au même titre que le Préfet, enfin, c'est une généralité. Deuxièmement, pardon, mais je ne suis pas le supplétif, enfin, de ce point de vue là. Je ne vais pas aller faire le tour des commerçants pour leur dire : « Attention, vous n'avez pas respecté la loi, il faut éteindre la lumière. » Mais enfin, mais comment vous voyez l'action publique, Monsieur PAILLARD ?

Denis PAILLARD : C'est la Police municipale qui est chargée de tout cela, au même titre que les infractions en tout genre.

Monsieur le Maire : Mais au même titre qu'on constate une infraction au Code de la route, au même titre que l'on constate… Mais cela, c'est le droit commun.

Denis PAILLARD : De la même manière que pour le Code de la route, on fait des mesures de sensibilisation avec des panneaux qui disent aux gens : « Vous roulez à 55 km/h ou 110 km/h à tel endroit, alors que c'est limité à 50 ». C'est exactement de même nature, Monsieur.

Monsieur le Maire : Pas tout à fait, quand même, pardonnez-moi. Parce que, vous voyez, un commerçant qui laisse sa vitrine allumée, il paie l'électricité. Si l'électricité, il la paie dix fois plus cher, à mon avis, il n'a peut-être pas besoin du Maire pour lui conseiller de l'éteindre. C'est la différence de conception de l'action

publique entre vous et moi. Moi, je suis plutôt libéral sur ce terrain-là et je fais confiance au « signal prix ». Vous, vous considérez que la Collectivité doit tout réglementer et doit tout contrôler.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, elle existe, c'est une loi.

Monsieur le Maire : C'est une différence d'appréciation.

Denis PAILLARD : C'est une loi, c'est un ensemble de décrets.

Monsieur le Maire : On va laisser parler Monsieur BENAZET qui a demandé la parole.

Robert BENAZET : Oui, le Maire est responsable de tout, des chiens errants, même des crottes de chiens. Il ne faut pas pousser le bouchon un peu loin. Il se trouve que les commerces sont tenus par des commerçants, évidemment, et ils sont adultes, ils n'ont pas besoin du Maire pour les inciter à faire des économies d'énergie. Nul n'est censé ignorer la loi. Il est un fait certain que chacun d'entre nous, y compris les commerçants, est responsable, un, des économies d'énergie et deux, de leurs propres économies. Par contre, on peut agir d'une façon incitative, et vous l'avez dit, inciter les commerçants, non pas les obliger. On est d'accord ? Et c'est ce qu'on vous avait dit. Par contre, Madame MC COOK a expliqué qu'on pouvait faire de l'information, de sensibiliser l'ensemble des gens, des habitants de la commune à faire des économies d'énergie. C'est tout simple. Je ne vois pas pourquoi on en est au stade d'ergoter, aujourd'hui. Par contre, en commission, l'information que vous avez, Monsieur PAILLARD, vous pouvez très bien nous la donner, on peut très bien en débattre.

Denis PAILLARD : Mais je ne l'avais pas en Commission.

Robert BENAZET : On peut très bien en débattre et en discuter dans le cadre de cette commission.

Monsieur le Maire : Après, ceci dit, on a peut-être un débat à avoir là-dessus parce qu'il faut qu'on regarde. Parce que moi, je regarde très rapidement. Dans son article 17, la décentralisation de la police des enseignes lumineuses, on parle de cela. Article 17 de la loi climat et résilience : elle sera décentralisée, la Police de cela, à compter du 1er janvier 2024. Cela veut dire que pour l'instant – je persiste à le dire – c'est une compétence de l'État. Après, peut-être que vous avez des textes particuliers que je ne connais pas, mais à ce moment-là, faites-nous les passer, on va regarder cela de près, mais je ne sais pas d'où vous sortez votre texte.

Denis PAILLARD : Je vous la laisse, vous regarderez.

Monsieur le Maire : La Police et les enseignes lumineuses, je suis désolé, c'est l'État. Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Dominique MC COOK : Un ne prend pas part au vote pour Monsieur LALA.

Monsieur le Maire : Ce qui fait quatre abstentions, c'est cela ? Avec Madame CUREAU ? Monsieur LALA ne prend pas part au vote. Très bien, merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 4 abstentions.

FINANCES

2022-83 – Report répartition de la taxe d'aménagement, *Françoise DOISY*

L'article 109 de la loi de finances pour 2022, prévoit qu'à compter du 1er janvier 2022, les communes ont l'obligation de reverser à leur intercommunalité tout ou partie de leur taxe d'aménagement selon des modalités de partage décrites dans le cadre d'une convention de reversement de fiscalité.

L'ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d'aménagement a modifié les délais d'adoption des délibérations relatives à la taxe d'aménagement. À compter de 2023, la date sera fixée avant le 1er juillet pour une mise en œuvre au 1er janvier de l'année. A titre transitoire, cette date est fixée au 1er octobre 2022, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Sont concernées par ces nouveaux délais les délibérations nécessaires aux reversements de taxe d'aménagement (et conventions afférentes) visées récemment par l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Les règles de reversement de la taxe d'aménagement entre les communes et le Sicoval, au sens de l'article 109 de la loi de finances pour 2022, feront l'objet de discussions en cours dans le cadre du Pacte de Confiance (Pacte Financier et Fiscal). Dès que les modalités qui en découleront seront définitives, une délibération de partage pourra être prise, de sorte à modifier les règles qui s'appliquent aujourd'hui.

Afin de pérenniser les modalités de reversement déjà existantes pour l'exercice 2023, il est précisé que les délibérations fixant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement entre le Sicoval prises antérieurement sont reconduites pour l'exercice 2023.

Des délibérations concordantes entre le Sicoval et ses communes membres déterminant la part de reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI devront être prises avant le 1er juillet 2023.

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission mutualisée finances / technique convoquée le 22 septembre 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE du report calendaire d'application de la répartition de la taxe d'aménagement.
- DE METTRE au débat du Pacte de confiance les modalités futures de reversement de la taxe d'aménagement.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : On a une troisième délibération, qui n'a rien à voir avec le sujet, mais c'est un peu une délibération d'opportunité concernant la taxe d'aménagement. C'est Françoise DOISY, première adjointe, qui va la rapporter.

Françoise DOISY : Il s'agit de reporter la répartition de la taxe d'aménagement. Sachant que la loi de finance de 2022 prévoit qu'à compter du 1er janvier, les communes ont l'obligation de reverser à leur intercommunalité tout ou partie de cette taxe d'aménagement. Cependant, il y a une ordonnance du 14 juin 2022 qui a modifié les délais d'adoption des délibérations relatives à cette taxe d'aménagement, ce qui nous a permis, nous, d'avoir un délai supplémentaire qui a été mis à profit par le Sicoval pour faire l'objet de discussions dans le cadre du Pacte de confiance qui est un pacte financier et fiscal. Cette délibération est double, elle nous permet de prendre acte du report calendaire d'application de la répartition de la taxe d'aménagement et ensuite, de mettre au débat de ce Pacte de confiance, les modalités futures de reversement de la taxe d'aménagement. J'ajoute juste que le Sicoval a pris une délibération dans ce sens lors de son Conseil syndical du 5 septembre 2022.

Monsieur le Maire : En gros, c'est une mesure, un peu, de prudence, pour bien sécuriser juridiquement le fait que la Commune restera bien attributaire de la TAM cette année. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Juste une remarque complémentaire et d'autant plus importante que si on ne prend pas cette délibération, on ne peut pas percevoir la taxe en 2023. Après il y aura probablement des arrangements, non ? On a une limite qui est assez...

Monsieur le Maire : En fait, ce n'est peut-être pas aussi sûr que cela, mais pour ne pas prendre de risque, on la prend. C'est plutôt cela, la motivation. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

- Question posée par la liste Un souffle citoyen le 27 septembre 2022 par mail : "Je souhaite que la question du lieu de réunion du Conseil municipal soit traitée et qu'une décision soit prise au plus tôt sur ce sujet, la salle actuelle du Conseil n'étant pas accessible aux PMR. Ce pourrait être une décision à titre permanent, ou exceptionnel le temps de faire un choix définitif. Pour mémoire, et comme cela a déjà été évoqué, 3 salles réunissent les conditions requises : la salle de l'Oustal, la Salle des Fêtes et la Salle des Ainés au Berjean, ces deux dernières ayant déjà accueilli des séances du Conseil Municipal."

Monsieur le Maire : Nous en avons terminé. Je lève la séance et nous allons aborder les quelques questions qui ont été posées par le groupe « Un souffle citoyen ». Il y avait une première question posée par Monsieur PAILLARD concernant le futur lieu de déroulement du Conseil municipal. Il y avait la proposition de le faire dans la salle des anciens au sein du Berjean. Écoutez, c'est en cours, on est en train d'aménager, il faut installer un certain nombre de choses. Dès qu'on peut, on le fait.

Denis PAILLARD : Parce qu'en fait, on a deux possibilités : prendre une mesure à titre exceptionnel, ou prendre une mesure à titre définitif. Si les aménagements sont en cours, je vous proposerais volontiers de prendre une mesure à titre exceptionnel, à condition, bien entendu, qu'on puisse prévoir que ce soit terminé pour le prochain conseil, pour éviter de repousser encore un conseil.

Monsieur le Maire : Si on est prêt, enfin, je ne sais pas, on sera prêt ou pas ?

Denis PAILLARD : Puisque cela, c'est déjà fait dans la salle des anciens.

Monsieur le Maire : Il faut installer les micros.

Michel GOURRET : Oui, les micros, le son, il y a des choses à voir quand même.

Monsieur le Maire : Écoutez, si on peut, on le fait, si on ne peut pas, ce sera le conseil d'après.

Michel GOURRET : On fait de notre mieux.

Monsieur le Maire : Ce sont les services qui s'en occupent.

Denis PAILLARD : Je crois que tout le monde, ici, connaît les difficultés que je rencontre. Je crois que tout le monde connaît aussi les difficultés que Guy DESBONNET rencontre pour se déplacer. Le cas s'est déjà produit pour d'autres conseils municipaux, et je pense qu'il est vraiment temps – parce que cela fait quand même longtemps qu'on en parle – qu'on arrive à faire en sorte que cette table de conseil devienne accessible aux PMR.

Monsieur le Maire : Ceci dit, l'autre salle n'est pas non plus accessible aux PMR, malheureusement.

Marie-Claire LOOSE : Cela nécessite des travaux quand même.

Cynthia AYMERICH : Je peux me permettre ?

Monsieur le Maire : Oui, Cynthia.

Cynthia AYMERICH : Ce que je tenais à dire aussi, c'est que l'équipe, elle est quand même soucieuse de ce problème-là. On en discute, c'est pour cela qu'il y a une commission qui a été montée, c'est qu'on est soucieux de ces problèmes-là. On les traite, et après on a un budget aussi à tenir. Vous, vous le savez, je ne vous l'apprends pas. On ne peut pas faire tout tout de suite non plus, ce n'est pas possible, mais on en discute. Je vous l'ai dit, sur ma réponse, comme quoi en commission, on en discuterait également, notamment pour la deuxième question qui a été posée sur les places PMR à l'extérieur du marché.

Marc-Olivier BEN SACI : Pour information, cela a été même traité avec la direction du service technique cette histoire de PMR. On aura un retour prochainement.

Denis PAILLARD : Je pense que c'est important. Ce n'est pas que moi qui suis en jeu, c'est vraiment une question d'accessibilité.

Cynthia AYMERICH : Non, tout à fait. Ce que vous avez relevé notamment pour les places PMR en extérieur pendant le marché du dimanche, effectivement, c'est important de le relever. Il n'y a pas de souci. On s'en préoccupe, on se réunit tous les trois mois et on s'en préoccupe.

Denis PAILLARD : Je repose cette question parce que c'est une question que j'ai déjà posée il y a plus d'un an sur les places de marché.

Cynthia AYMERICH : Elle n'est pas venue jusqu'à moi, je suis désolée.

Denis PAILLARD : Elle a déjà été posée en commission ou en Conseil.

Cynthia AYMERICH : Ce n'est pas venu jusqu'à moi, je vous aurais répondu, sinon.

Marc-Olivier BEN SACI : On vous rassure, cela a été posé le mardi, on l'a demandé, et tout a été fait au niveau du... On attend la réponse des agents.

Cynthia AYMERICH : Dans la mesure où j'ai les questions, généralement, j'essaie d'y répondre assez rapidement. Si au bout d'un an, je ne vous ai pas répondu, c'est que ce n'est pas venu à moi.

Denis PAILLARD : Cela ne vous est pas parvenu.

Cynthia AYMERICH : Voilà.

Monsieur le Maire : Cynthia est très efficace. Elle anime une commission d'accessibilité sur la commune, on a dégagé un budget, d'ailleurs, tous les ans, pour réaliser les travaux régulièrement.

Cynthia AYMERICH : Travaux et puis, on a organisé également une journée de sensibilisation qui sera prévue pour le 18 novembre. Quand même, on est particulièrement préoccupé par cela. Il y avait beaucoup à faire surtout.

Denis PAILLARD : On peut peut-être en parler en commission si, un jour, vous souhaitez que je vous donne des pistes. Je pense qu'il peut être utile sur les places PMR de rappeler que c'est 135 € pour quelqu'un qui s'installe sur les places PMR alors qu'il n'a pas le macaron. Je vais un tout petit peu plus loin, c'est qu'on a des « zones 30 », ici, dans la commune, dont toute l'avenue devant la mairie, et on manque de se faire écharper assez régulièrement en traversant ici dans les clous ou hors des clous et que peut-être aussi, faut-il rappeler qu'une « zone 30 », c'est priorité au piéton. Je veux dire que ce sont peut-être simplement des petits panneaux qui permettraient justement de rappeler aux gens que c'est de l'incitatif, c'est de la sensibilisation.

Monsieur le Maire : Ce sujet, Cynthia va vous répondre.

Cynthia AYMERICH : Pour les panneaux, je vais vous répondre. De toute façon, qu'on les mette ou pas, 135 €, ils le prendront une fois, peut-être qu'ils ne s'y remettront pas ou pas, cela appartient à chaque personne si elle a envie de payer des amendes. On va quand même mettre des panneaux qui ont été offerts gentiment par le Lions Clubs, ce que je vous ai répondu également par *e-mail*, où il y a marqué « Si tu veux ma place, prends mon handicap. » Je pense que c'est quand même un slogan qui marque bien plus que les 135 € d'amende, me semblerait-il. Maintenant, cela appartient à chaque individu, aujourd'hui, de se dire « Je ne me gare pas là, c'est un respect. » Tout le monde ne l'a pas malheureusement, c'est comme cela. En tout cas, il y aura dix panneaux qui seront placés sur les places PMR. On choisira en condition, lesquelles nous semblent pour nous importantes. On ciblera.

Denis PAILLARD : Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Cynthia. Madame MC COOK, vous aviez posé un certain nombre de questions aussi.

- Question posée par la liste Un souffle citoyen le 27 septembre 2022 par mail :

- ✔ **Point sur l'état d'avancement du dossier de résidence sénior (date de signature, projet prévu, planning de réalisation envisagé)**
- ✔ **Date de la réunion du conseil municipal et du conseil des sages annoncée lors du conseil municipal du 7 juillet (projet centre-ville)**
- ✔ **Dates prévues des réunions de restitution de la première concertation sur le projet de centre-ville et de consultation de la population.**

Dominique MC COOK : Je voulais avoir un point sur l'état d'avancement du dossier de résidence Sénior, où en est le projet prévu ? *Planning* de réalisation envisagé ? Parce que j'ai vu sur une des maquettes exposées qu'il y avait les petits bâtiments qui avaient surgi à l'emplacement, donc je me disais que cela devait être avancé.

Monsieur le Maire : C'est en cours, nous avons discuté avec le promoteur qui avait signé le compromis de vente de ce terrain, en 2020, avant notre arrivée. Nous avons discuté avec lui pour redimensionner le projet à la baisse parce qu'on était sur un choix politique différent, de densité un peu moindre. Ces discussions, aujourd'hui, sont achevées, donc, on est d'accord sur un projet. Nous avons saisi le service des domaines pour

refaire une estimation du prix du foncier pour pouvoir mettre en place les opérations de cession. C'est en cours, cela se fait en ce moment.

Dominique MC COOK : D'accord. L'autre : lors du Conseil municipal du 7 juillet, vous nous aviez dit qu'il y aurait une réunion de l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil des sages dans le cadre du projet « Centre-ville », est-ce que cette réunion est fixée ?

Monsieur le Maire : Oui, le 17 octobre, de mémoire. Lucas, c'est cela ?

Lucas MAURICI : Le 18, même.

Dominique MC COOK : On aura, avant, un petit message alors ?

Monsieur le Maire : De toute façon, tous les conseillers seront conviés.

Dominique MC COOK : Oui, d'accord. C'est ce que vous aviez avancé donc...

Monsieur le Maire : Les invitations sont en train d'être préparées. C'est Lucas qui suit cela de près.

Dominique MC COOK : De la même manière, sur le même sujet, les dates prévues des réunions de restitution de la première concertation qui a eu lieu sur le projet « Centre-ville » et de consultation de la population à venir, est-ce que c'est fixé ou pas ?

Monsieur le Maire : Oui. Ce qui est prévu, en fait, c'est en même temps que la convocation à la prochaine réunion qui aura lieu et qui est programmée au mois d'octobre, quand ? Le 20 ? 19 ?

Lucas MAURICI : 19 ou 20.

Monsieur le Maire : 19 ou 20 octobre ? Le compte-rendu sera adressé en même temps.

Dominique MC COOK : On en sera destinataire aussi, alors ? Le compte-rendu des productions des propositions des habitants ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. Les propositions du compte-rendu de cette réunion de juin, on est d'accord ?

Denis PAILLARD : Pardonnez-moi, c'est 19 ou 20 octobre ? Ou pas encore fixé ? C'est le 19, non ?

Monsieur le Maire : Attendez, je vais vous le dire, il me semble que c'est le 19, de mémoire.

Lucas MAURICI : Oui, c'est le 19.

Dominique MC COOK : OK. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, c'est cela, le 19. Compte tenu du succès de ces réunions, qui sont vraiment importantes, nous avons beaucoup de participants, il n'est pas impossible qu'on fasse deux groupes pour les questions d'accessibilité et de conditions d'accueil. D'autres questions ? Pas de question de la part du public un peu clairsemé ? Je lève la séance formellement sinon, je vais me faire gronder.

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 19h45 .

Le secrétaire de séance,
Robert BENAZET

Le Président de séance,
Jean-Luc TRONCO

MAIRIE D'ESCALQUENS 31 (Haute-Garonne)